

COMITE DE BASSIN GUYANE FRANCAISE

Vers une gestion partagée de l'eau sur le plateau des Guyanes
L'exemple des bassins transfrontaliers de l'Oyapock et du Maroni

Serge BAFAU

Président du Comité de Bassin de la Guyane

Président,

Votre Excellence,

Mesdames, Messieurs,

En vos grades, qualités et fonctions

C'est en ma qualité de président du Comité de Bassin de la Guyane Française que j'interviens avec plaisir et humilité dans cette honorable assemblée et que je sollicite vos conseils et votre soutien pour la mise en place des bases d'une gestion partagée des fleuves Oyapock et Maroni.

La gestion de nos fleuves transfrontaliers présente des enjeux sociaux, environnementaux et économiques majeures pour nos populations.

Dans un contexte de forte croissance démographique les villes et les villages de ces bassins versants qui s'étendent en milieu littoral ou fluvial sont particulièrement sensibles à la présence de l'eau. En raison de la platitude des terrains, de l'abondance pluviométrique et parfois de l'influence de la marée, ces zones de concentrations humaines connaissent d'évidents impacts d'ordre hydrologique, à la fois qualitatif (pollution des eaux peu ou non traitées en raison de difficultés surtout d'ordre techniques et financières) et quantitatif (urbanisation en zone inondable et difficile gestion des eaux pluviales) renforcés dans les zones d'habitat insalubre par la faiblesse ou l'absence d'infrastructures hydrauliques assurant la desserte en eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, la question de l'activité minière incontrôlée sur nos territoires demeure un problème majeur qu'il nous faut ensemble résoudre quand on connaît les désordres qu'elle occasionne sur la santé publique et l'environnement.

Enfin, l'Oyapock et le Maroni qui dessinent nos frontières sont à la fois le lieu de vie et les seules voies de circulation des biens et des personnes.

C'est pourquoi, ici plus qu'ailleurs, l'eau, l'aménagement du territoire et le développement durable doivent être au cœur de nos préoccupations.

Pour ceux qui ne connaissent pas nos bassins versants transfrontaliers, je rappelle ici que le développement économique de la Guyane française est davantage basé sur le tertiaire, alors qu'au Surinam et dans l'Amapa, il est essentiellement porté par le secteur primaire (activité minière et agriculture).

Mais, Il faut dépasser nos différences économiques et sociales, car elles permettent à quelques individus d'en tirer profit au détriment d'un réel développement local.

La mise en place de dialogues autour des relations eau - aménagement et des questions de santé publique et de sécurité sur nos territoires, suppose l'existence d'instances et d'outils opérationnels de coopération régionale.

Mais aujourd'hui, il n'y a ni cadre, ni processus qui soit en mesure de faire valoir les intérêts de nos populations dans les décisions d'aménagement.

Côté Brésil, il existe certes une commission mixte transfrontalière qui s'intéresse aux grands enjeux économiques, mais laisse peu de place à la gestion du fleuve.

Côté Surinam, le conseil du fleuve permet d'aborder des aspects plus locaux, mais n'est pas intégré aux processus de décision.

Ces instances consultatives devraient être pour commencer, un espace de réflexion et de dialogue permettant de construire des valeurs communes sur nos bassins versants transfrontaliers.

La diversité culturelle et ethnique de nos populations est un atout pour la construction de modèles de gestion originaux.

Pour ce faire, Il est nécessaire de les associer dans la définition des politiques de l'eau.

Il est important que les instances transfrontalières de gouvernance aient de vrais fondements institutionnels et soient portées et soutenues par les ministères de nos pays respectif.

Ces instances devraient à minima :

- Réunir tous les représentants des usagers de nos fleuves ;
- Produire de l'information à l'échelle globale des bassins versants ;
- Diffuser cette information aux échelles locales ;
- Statuer et prendre les décisions qui s'imposent en respect de la réglementation de chacun de nos pays.

Les échanges d'expériences entre nos pays, les dialogues futurs et les aménagements à venir, qui supposent la proximité, la prise en compte des diversités locales, pourront ainsi, mieux s'inscrire dans les territoires qui composent les bassins versants transfrontalier.

Je pense que cette assemblée générale du RIOB, organisée au Brésil, ici à Fortaleza, est une occasion unique pour nos bassins versants transfrontaliers, de commencer à poser les premières pierres de cet édifice, avec le soutien de tous ceux qui prônent depuis longtemps la gestion intégrée de la ressource en eau.

Mon petit Pays la Guyane Française, 90.000 km², soit 1/6^{ème} de la France, étant le seule encrage de la France et de l'Europe sur notre vaste continent sud Américain à partager ses frontières avec nos voisins, le géant brésilien et le Surinam.

C'est pourquoi, afin de porter ma modeste contribution au "RIOB" je souhaite faire acte de candidature pour être membre associé du bureau de notre respectable organisation.

Je vous demande chers amis de bien vouloir pardonner mon engouement et ma passion pour le sujet, puisqu'un homme illustre bien avant moi disait : (Rien de grand et de beau ne se fait et ne se réalise sans passion.)

Enfin, je voudrais particulièrement et solennellement adresser toutes mes félicitations et mes encouragements à Monsieur Jean-François DONZIER et son équipe, sans oublier mes deux collaborateurs : Mme Myriam DEBRIS de la DEAL Guyane Française et Monsieur Franck CHOW-TOUN de l'Office de l'eau de Guyane Française

Je vous remercie pour votre attention.



Serge BAFU

Président Comité de Bassin Guyane Française